

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CAPTEURS ET DE SERVICES ASSOCIES

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente de capteurs et de services associées (ci-après, les « Conditions Générales »), formalisent les conditions juridiques et financières auxquels sont proposés les capteurs (ci-après, les « Produits »), et les services associés (ci-après, les « Services ») par la société ANEMON SENSORS.

Elles forment, avec l'ensemble des documents auxquels elles font référence, un contrat (ci-après, le « Contrat »), conclu entre la société ANEMON SENSORS, société par actions simplifiée, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de DOUAI, sous le numéro 944128453, dont le siège social se situe CS10838, 941 Rue Charles Bourseul, 59500 DOUAI, et toute personne physique ou morale professionnelle (ci-après, le « CLIENT »), individuellement dénommées la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Toute commande de Produits et/ou utilisation des Services par le CLIENT entraîne l'acceptation et l'application, sans réserve, des présentes Conditions Générales que le CLIENT est réputé avoir étudiées.

Les parties conviennent qu'aucunes conditions générales ou spécifiques autres que celles mentionnées ou visées au présent document ne pourrait s'intégrer dans les présentes Conditions Générales de vente, sauf accord exprès et écrit de ANEMON SENSORS.

Les présentes Conditions Générales sont accessibles aux CLIENTS, à tout moment, sur le site internet (<https://anemon-sensors.com/>). Les CLIENTS peuvent également les sauvegarder ou les imprimer, à l'aide de leurs propres appareils.

PARTIE 1 – PERIMETRE DES CONDITIONS GENERALES

1. Définitions

Les termes ci-dessous, utilisés au singulier ou au pluriel avec une majuscule, ont la signification suivante :

« **Capteur** » : se réfèrent aux Produits commercialisés par ANEMON SENSORS, qui permettent de capter des données sur la qualité de l'air.

« **Contrat** » : désigne le présent document et ses annexes, ainsi que tout avenant, comme énoncé à l'article 3 des présentes.

« **Donnée** » : désigne les données collectées par les Capteurs.

« **Environnement** » : désigne les prérequis techniques définis dans la Fiche technique, correspondant à l'équipement technique des Capteurs (alimentation électrique le cas échéant, abonnement à un service d'accès internet le cas échéant), et leur mise à niveau, nécessaires au bon fonctionnement des Capteurs.

« **Fiche technique** » : désigne le document, disponible sur le Site, présentant l'Environnement du Capteur, et les conditions d'utilisation de ce dernier.

« **Plateforme** » : désigne la plateforme de ANEMON SENSORS accessible via le Site internet mettant à disposition les Données générées par un Capteur compatible (le produit OEEIL <https://oeel.anemon-sensors.com/>).

« **Services** » : désigne les prestations proposées par ANEMON SENSORS et pouvant comprendre, selon ce que le CLIENT commande, la fourniture, l'installation, le paramétrage, l'étalonnage ou qualification métrologique, la maintenance d'un capteur éligible, et l'accès à la Plateforme.

« **Site** » : désigne le site internet <https://anemon-sensors.com/> qui centralise les informations sur les Services et Produits proposés par ANEMON SENSORS.

« **Utilisateur** » : désigne tout utilisateur des Capteurs et/ou des Services associés, dans le respect des stipulations des présentes Conditions Générales, majeurs et capables juridiquement.

2. Objet des présentes Conditions Générales de vente

L'objet des présentes Conditions Générales est de définir les conditions techniques,

financières et juridiques, applicables à l'achat de Capteurs et l'utilisation des Services associés. Tout autre service non désigné par les présentes Conditions Générales et non couvert par l'application des tarifs fera l'objet d'un avenant entre les Parties.

Au titre des présentes Conditions Générales, ANEMON SENSORS pourra fournir tout ou partie des prestations suivantes, selon ce qui a été sollicité par le CLIENT :

- La fourniture de Capteurs dans les conditions définies ci-dessous, concernant le type de Capteur défini dans le bon de commande applicable ;
- Le droit de connecter chaque Capteur compatible (OEEIL) à la Plateforme ANEMON SENSORS, dans les conditions définies dans les présentes ;
- Le droit de bénéficier des Services commandés sur un capteur éligible (installation, paramétrage, étalonnage ou qualification métrologique, maintenance).

Les présentes Conditions Générales déterminent également les conditions dans lesquelles le CLIENT paiera le prix convenu dans les présentes et, plus généralement, les obligations auxquelles il est soumis pour permettre la bonne réalisation des Services.

Les Services pourront, à tout moment, faire l'objet de modifications, changements et/ou mise en conformité par ANEMON SENSORS, tant techniques que fonctionnels, ce que le CLIENT accepte d'ores et déjà, si ces changements ne modifient pas de manière substantielle le service concerné et assurent au CLIENT un niveau de prestation au moins équivalent.

En cas de modification conséquente impactant les fonctionnalités essentielles, ANEMON SENSORS s'engage à en informer le CLIENT au préalable.

Nonobstant ce qui précède, ANEMON SENSORS pourra mettre en œuvre directement toute modification d'urgence rendue nécessaire pour des raisons de sécurité, de sûreté, de bon fonctionnement ou de confidentialité.

ANEMON SENSORS s'engage à fournir les Services dans le respect des réglementations applicables et des présentes Conditions Générales.

Il appartient au CLIENT de définir ses besoins et rechercher si les Capteurs et l'étendue des Services proposés sont adaptés, compte-tenu des objectifs qu'il poursuit et de l'infrastructure qu'il utilise.

ANEMON SENSORS ne fournit aucun engagement d'accessibilité, de fonctionnalité ou de performance ni ne garantit aucun niveau de service qui ne seraient pas expressément spécifiés dans les présentes Conditions Générales ou dans la commande. De même, aucune garantie de compatibilité d'aucune sorte, avec tout ou partie du système de ANEMON SENSORS, n'est apportée ni ne peut être déduite des présentes Conditions Générales.

S'agissant de Produits et Services standards (non développés spécifiquement pour le CLIENT), il appartient au CLIENT de vérifier que les Produits et les Services souscrits, tout comme la Plateforme, répondent à ses besoins et contraintes

3. Documents contractuels

Les présentes Conditions Générales ainsi que les documents intitulés « Annexes » constituent l'intégralité des engagements existants entre les Parties, ci-après ensemble le « Contrat ». Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du Contrat.

Le Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- Le devis émis par ANEMON SENSORS et signé par le CLIENT, ou le bon de commande renvoyé à ANEMON SENSORS par le Client, valant acceptation des présentes Conditions Générales,
- Le présent document,
- Les éventuelles Annexes au présent document.

En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra.

En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans ces Annexes, l'Annexe de rang supérieur prévaudra.

En cas de contradiction entre deux documents de même rang, le dernier en date prévaudra.

Les amendements ou enrichissements des Annexes doivent être approuvés selon les modalités prévues par les stipulations du Contrat ou, à défaut, selon les mêmes modalités que celles de l'élaboration de l'Annexe d'origine ainsi modifiée. L'Annexe modifiée aura le rang du document qu'elle complète ou amende.

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du Contrat, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

PARTIE 2 – OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES

4. Obligations générales de ANEMON SENSORS

ANEMON SENSORS s'engage à fournir au CLIENT, selon les modalités ci-après, les Produits commandé et payés.

ANEMON SENSORS s'engage à exécuter les Services commandés avec tout le soin et la diligence nécessaires et dans le respect des règles de l'art applicables, compte tenu de la nature des Services concernés.

ANEMON SENSORS fournit et maintient la Plateforme en état de fonctionnement afin de garantir leur disponibilité à l'Utilisateur, conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales. ANEMON SENSORS met en œuvre les moyens les plus avancés et les plus appropriés à sa disposition, compte tenu de l'état de la technique, pour assurer la sécurité de la Plateforme contre les tiers non autorisés.

ANEMON SENSORS reconnaît avoir une obligation d'information, de mise en garde et de conseil envers le CLIENT, obligation qu'il s'engage à respecter pendant toute la durée du présent Contrat. Il s'engage ainsi à fournir au CLIENT toutes les recommandations et/ou avertissements utiles à l'utilisation du Capteur, et de la Plateforme.

5. Obligations générales du CLIENT

Le CLIENT est responsable des Produits et Services commandés et de leur utilisation.

De même, le CLIENT est seul responsable de ses Données, de leur qualité et de l'absence de défauts, de leur utilisation ainsi que de l'utilisation du Capteur et des Données.

Le CLIENT garantit que les Données collectées ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers et s'engage à supporter les conséquences d'une action en justice d'un tiers estimant que l'utilisation d'un Produit ou de Données porte atteinte à ses droits.

Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser le Capteur, directement ou indirectement, à des fins illégales, immorales ou contraires à l'éthique.

De plus, le CLIENT s'engage à mettre en œuvre et à maintenir un Environnement conforme aux recommandations/instructions et aux exigences techniques fournies par et dans la Fiche technique.

Les Parties conviennent et acceptent que cet Environnement et/ou les exigences techniques puissent évoluer pendant la durée du Contrat.

Le CLIENT a et prendra en charge l'acquisition, l'exploitation, l'adaptation et la maintenance de l'Environnement et, le cas échéant, des abonnements et licences nécessaires au fonctionnement du Capteur, notamment un accès à la fourniture d'énergie, et l'abonnement aux services d'un fournisseur d'accès à Internet (accès en ligne) s'il n'est pas inclus dans le Capteur.

De manière générale, le CLIENT s'engage à disposer des moyens techniques nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Le CLIENT reconnaît que tout environnement non conforme à l'Environnement peut entraîner une interruption ou une dégradation de la qualité du Capteur, dont ANEMON SENSORS ne saurait en aucun cas être tenu responsable.

Le CLIENT s'engage en outre à respecter, et à faire respecter par tous les Utilisateurs, les Conditions générales d'utilisation du Site et de la Plateforme.

6. Relations entre les Parties et collaboration

Afin de permettre à ANEMON SENSORS d'exécuter les présentes conformément aux engagements convenus, le CLIENT fournira toujours toutes les données ou informations nécessaires en temps utile et coopérera

pleinement. Le CLIENT ou ses éventuels préposés doivent posséder les connaissances nécessaires et une réelle compétence en la matière, ainsi qu'une disponibilité suffisante.

Si une difficulté survient lors de l'exécution des prestations, la nécessaire coopération des Parties les engage à alerter l'autre Partie dans les meilleurs délais et à se concerter afin de mettre en œuvre la solution la plus appropriée dans les meilleurs délais.

Si l'une des Parties manque à cette collaboration, et si l'une des Parties ne fournit pas spontanément les informations utiles à la bonne exécution des présentes Conditions Générales, l'autre Partie ne pourra être tenue responsable d'une mauvaise exécution ou d'un retard dans l'exécution de ses tâches.

PARTIE 3 – DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

7. Commande des Produits et Services

ANEMON SENSORS propose, aux CLIENTS, l'achat de Capteurs, et un abonnement à la Plateforme.

Les Capteurs proposés à la vente par ANEMON SENSORS sont ceux figurant sur le Site, au jour de la consultation du Site par le Client.

Chacun des Capteurs est accompagné, sur le Site, d'une Fiche technique, qui permet de connaître les caractéristiques de chacun des modèles, mais aussi de vérifier l'Environnement de chacun d'entre eux.

Seuls les Capteurs compatibles permettent d'accéder à la Plateforme. Un tel accès est conditionné à un abonnement valide.

La commande des Capteurs, tout comme la commande de l'accès à la Plateforme, interviennent dans les conditions suivantes : Par le biais d'une demande de devis, renvoyé signé par le CLIENT, ou d'un bon de commande renvoyé signé par le CLIENT, envoyé par email à l'adresse sales@anemon-sensors.com, ou par courrier à l'adresse suivante : Anemon Sensors, 941 rue Charles Bourseul, 59500 DOUAI.

La durée d'accès à la Plateforme correspond à la durée d'abonnement indiquée sur le devis accepté et renvoyé signé par le CLIENT ou le bon de commande envoyé par le CLIENT à ANEMON SENSORS.

8. Résiliation de la commande

Chaque commande est ferme.

ANEMON SENSORS pourra résilier une commande, sans délai, dans l'hypothèse de la violation par le CLIENT des présentes Conditions Générales de vente ou, le cas échéant, des Conditions Générales d'utilisation du Site internet et de la Plateforme.

9. Livraison des Produits

Les délais, frais et conditions de livraison des Capteurs sont définies dans chaque devis ou bon de commande.

9.1. Délais de livraison

ANEMON SENSORS s'efforcera de respecter les délais de livraison indiqués sur le devis, et ceux-ci commenceront à courir à compter de l'acceptation du devis par le CLIENT ou l'émission d'un bon de commande par le CLIENT.

Les délais de livraison restent indicatifs.

En conséquence, tout retard ne pourra donner lieu à aucune modification de prix, ni à aucune pénalité, ni justifier l'annulation de la commande.

9.2. Frais de livraison

Les frais de livraisons sont facturés en sus du prix du Produit et dépendent des modalités de livraison choisies.

9.3. Lieu et conditions de livraison

Les Capteurs sont livrés par ANEMON SENSORS ou par un transporteur désigné par celui-ci. Cette information sera indiquée dans la description des capteurs.

Les Capteurs seront mis à la disposition du CLIENT au lieu de livraison convenu entre les Parties, conformément à chaque devis/bon de commande et aux conditions d'expédition qui y sont définies.

Afin d'optimiser le processus de livraison, l'adresse indiquée par le CLIENT doit être une adresse permettant une livraison pendant les heures ouvrables normales. Si, lors de la livraison des Capteurs à l'adresse indiquée, le CLIENT (ou toute autre personne qualifiée) n'est pas présent, ANEMON SENSORS et/ou les tiers chargés de l'expédition contacteront

le CLIENT pour lui indiquer la procédure à suivre pour finaliser la livraison.

Si, après le délai indiqué par ANEMON SENSORS et/ou les transporteurs tiers, le CLIENT n'a pas contacté ANEMON SENSORS et/ou les transporteurs tiers pour convenir d'une nouvelle date de livraison, les Capteurs seront retournés à l'entrepôt de ANEMON SENSORS. Dans ce cas, ANEMON SENSORS remboursera le prix des Capteurs au Client après déduction des frais de retour. Si le CLIENT demande une nouvelle expédition, les frais engagés pour cette nouvelle expédition seront à sa charge.

Toute quantité excédentaire de Capteurs livrés sera à la charge du CLIENT ou retournée à ANEMON SENSORS. Dans ce dernier cas, le retour des Capteurs sera à la charge et aux frais de ANEMON SENSORS.

9.4. Acceptation

Lors de la livraison des Capteurs, il appartient au CLIENT de s'assurer de leur conformité (tant qualitative que quantitative) au bon de commande.

Par la signature de l'avis de livraison ou du récépissé, les Capteurs sont réputés conformes à la commande et aux présentes Conditions Générales et sans défaut apparent.

Si le CLIENT constate une non-conformité des Produits, il lui appartient d'en informer ANEMON SENSORS par écrit dans les trois (3) jours suivant la livraison des Capteurs. ANEMON SENSORS, une fois notifié, disposera alors de quinze (15) jours ouvrés, hors délais de livraisons, pour, à sa seule discrétion, réparer les Capteurs ou les remplacer.

En cas de dommage ou de problème susceptible d'être lié au transport, le CLIENT devra en informer le transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à ANEMON SENSORS, dans les trois (3) jours suivant la réception des Capteurs.

À défaut de notification de non-conformité dans les délais indiqués ci-dessus, le CLIENT sera réputé avoir accepté et validé les Capteurs livrés, car conformes à la commande. Le CLIENT ne sera donc plus en droit de reprocher à ANEMON SENSORS tout défaut ou non-conformité qui aurait été constaté lors de la réception.

9.5. Transfert de propriété et des risques

Le transfert des risques liés aux Capteurs intervient lors de la livraison des Capteurs au lieu de livraison convenu entre les Parties.

Le transfert de propriété des Capteurs intervient dès leur complet paiement au Vendeur. ANEMON SENSORS se réserve donc la propriété des Capteurs jusqu'au complet paiement, conformément aux dispositions de l'article 2367 du Code civil.

10. Garantie

Les Capteurs sont des produits standards garantis conformes à leur Fiche Technique au moment de la livraison, pendant une durée d'un (1) an, sous réserve d'une utilisation conforme par le CLIENT aux présentes.

Il n'est pas garanti que le CLIENT puisse faire l'usage souhaité des Capteurs ni que ceux-ci soient conformes aux règles et normes applicables du lieu où il les utilisera. Il est de la responsabilité du CLIENT de vérifier la conformité des Capteurs aux règles et normes applicables en cas d'utilisation en dehors de la France.

De manière générale, ANEMON SENSORS ne fournit aucune garantie d'aucune sorte qui ne serait pas expressément mentionnée dans les présentes Conditions Générales de vente. Aucune garantie ne saurait se déduire ou s'interpréter d'une mention quelconque ou d'un comportement.

11. Utilisation des Produits

Les Capteurs doivent être utilisés en conformité avec leur Fiche technique, les recommandations d'ANEMON SENSORS et les présentes Conditions Générales.

Les Données récupérées par les Capteurs peuvent être récupérées via la Plateforme, ou directement depuis le Capteur par une connexion internet filaire, ou via un réseau wifi local (selon modèle).

Les Capteurs compatibles peuvent être connectés à la Plateforme.

Certains types de Capteurs, qui ne sont pas compatibles, nécessitent, pour pouvoir envoyer des Données sur la Plateforme et utiliser la Plateforme, l'achat d'un matériel complémentaire qui peut être fourni par

ANEMON SENSORS (voir Fiche technique des produits concernés).

De la même façon, il est possible de connecter un capteur qui ne provient pas de ANEMON SENSOR à la Plateforme, sous réserve de l'achat d'un matériel spécifique (voir Fiche technique des produits).

En tout état de cause, l'accès et l'utilisation à la plateforme après achat du matériel spécifique est soumis à un abonnement valide.

L'utilisation de la Plateforme est soumise à l'acceptation des Conditions Générales d'utilisation du Site et de la Plateforme.

Toute utilisation non conforme aux conditions listées dans la Fiche technique du Capteur permet à ANEMON SENSORS de déconnecter le Capteur de la Plateforme.

12. Qualification métrologique et paramétrage

Si ce Service est commandé, ANEMON SENSORS réalise une prestation de vérification métrologique et/ou de paramétrage des capteurs du CLIENT.

Ce service est fourni selon ce qui a été convenu avec le CLIENT et selon le processus décrit dans la documentation d'ANEMON SENSORS et/ou sur le Site.

13. Support & maintenance

Pendant la période de garantie, et au-delà si le CLIENT a souscrit ce service, ANEMON SENSORS fournira l'assistance technique nécessaire pour toute difficulté rencontrée dans l'utilisation ou le fonctionnement du Capteur, et qui ne sont pas liées à :

- La configuration du Capteur ;
- Un besoin fonctionnel de formation ;

La maintenance assurée par ANEMON SENSORS porte sur chaque Capteur concerné et sa carte électronique.

Dans un premier temps, ANEMON SENSOR traitera la demande d'assistance en déterminant son niveau de priorité.

Dans un second temps, ANEMON SENSOR diagnostiquera les difficultés éventuelles et fournira des conseils et des indications à l'Acheteur.

ANEMON SENSORS s'engage à accuser réception de la demande d'assistance technique dans les trois (3) jours ouvrés

suivant sa réception et à y répondre dans le délai d'un (1) mois (hors délais de livraisons éventuels) suivant sa réception afin de l'aider à résoudre son problème.

Le service d'assistance sera accessible par e-mail, en français, du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h (heure en France métropolitaine), à l'adresse suivante : support@anemon-sensors.com.

Le cas échéant, en cas de maintenance nécessaire sur les Produits, ANEMON SENSORS pourra la faire réaliser par un tiers.

La durée du Service de maintenance est celle spécifiée dans la commande.

A défaut de spécificité prévue dans la commande, la maintenance est conclue pour une durée de 1 an à compter de la commande.

En tout état de cause, le CLIENT reconnaît que ANEMON SENSORS ne serait pas responsable dans le cas où les difficultés signalées seraient causées par (i) une utilisation du Capteur avec une autre configuration que l'Environnement, (ii) l'utilisation d'un Capteur modifié par le CLIENT ou par un tiers non autorisé et, (iii) de manière générale, une utilisation du Capteur non conforme aux prescriptions contractuelles, y compris de la Fiche technique, ou toute autre raison indépendante de ANEMON SENSORS.

PARTIE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

14. Prix & modalités financières

Les Prix des Produits et Services, et du droit d'accès à la Plateforme sont présentés en euros et hors taxes applicables. Les prix applicables sont ceux qui sont indiqués sur le devis en cours de validité au moment de l'achat.

Les factures sont payables dans les 30 jours suivant leur réception, par virement bancaire. L'adresse de facturation est l'adresse du siège sociale de ANEMON SENSORS.

Le défaut de paiement à l'échéance de l'une quelconque des sommes dues au titre des présentes Conditions Générales entraînera l'application d'intérêts au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En outre, outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture sera due de plein droit,

conformément aux dispositions de l'article D441-5 du Code de commerce.

ANEMON SENSORS se réserve le droit de suspendre l'accès à la Plateforme trente (30) jours après envoi d'une notification par email à l'adresse mail renseignée par le CLIENT lors de la commande, restée infructueuse, jusqu'au paiement intégral des sommes qui lui sont dues, sans préjudice de son droit de résilier le Contrat, dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes, et de tous dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre.

De convention expresse, une telle suspension ne constituera pas un manquement De ANEMON SENSORS à ses obligations contractuelles et le CLIENT en supportera toutes les conséquences.

En cas de désaccord avec tout ou partie d'une facture, le CLIENT s'engage à indiquer par écrit à ANEMON SENSORS, dans un délai ne pouvant excéder trente (30) jours ouvrés suivant son émission par ANEMON SENSORS, le motif de sa contestation.

Tout par compensation est exclu, sauf stipulation expresse contraire.

PARTIE 5 – CONDITIONS JURIDIQUES

15. Propriété

15.1. Données des Clients

Le CLIENT est et reste propriétaire de l'ensemble des Données collectées par ses Capteurs.

Le CLIENT concède à ANEMON SENSORS, pour le monde entier et pour toute la durée de protection applicable selon les données concernées, le droit d'accéder, de stocker et d'utiliser les Données générées par le CLIENT transitant par la Plateforme dans les conditions précisées ci-après, pour son usage personnel uniquement, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Le CLIENT reconnaît et accepte que ANEMON SENSORS dispose d'un droit de libre utilisation d'exploitation sur les Données d'utilisation des Capteurs, incluant, de façon non-limitative, la faculté de collecter ces données, de les stocker, de les analyser, de les étudier, de les retraiter, et de les intégrer dans tout processus, de les partager et de les exploiter, et ce, notamment dans le but de les enrichir,

et/ou de les intégrer dans divers projets et/ou dans des bases de données.

Le CLIENT garantit ANEMON SENSORS contre toute action intentée par un tiers possédant ou prétendant posséder un quelconque droit, notamment droit de propriété intellectuelle, en lien avec les Données émanant des Capteurs et générés par eux dans le cadre de l'utilisation des Services et transitant dans la Plateforme ou avec toutes données ou éléments remis à ANEMON SENSORS et utilisés pour les Services objet des présentes. Le CLIENT et les Utilisateurs feront leur affaire des revendications de ces tiers pour que ANEMON SENSORS ne soit pas inquiété et puisse, le cas échéant, exploiter les Données ou éléments aux conditions des présentes.

Dans le où une interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon, en concurrence déloyale ou parasitisme ou résulterait d'une transaction signée avec le demandeur de l'action, le CLIENT s'efforcera, à son choix :

- Soit d'obtenir le droit pour ANEMON SENSORS de poursuivre l'utilisation des Données ou éléments en cause ;
- Soit de remplacer les Données ou éléments par d'autres exempts de vice et ne faisant pas l'objet d'une action en contrefaçon ;
- Soit de modifier les Données ou éléments de façon à éviter ladite atteinte.

En toutes hypothèses, le Client remboursera à ANEMON SENSORS les dommages-intérêts et les frais de défense qu'il aura eu à supporter dans ce cadre.

En toutes hypothèses, ANEMON SENSORS garantit au Client l'accès à ses Données pendant une durée de trois (3) années civiles entières suivant la génération de ses Données, soit sur la Plateforme, soit sur le Capteur directement avec une connexion internet filaire ou avec un réseau wifi local, et ce à condition que le CLIENT bénéficie d'un contrat en cours de validité, et qu'il respecte et soit à jours des obligations lui incombant en vertu du présent Contrat.

15.2. Propriété de ANEMON SENSORS

Toutes les données, informations, inventions, droits de propriété intellectuelles (y compris les brevets, marques, droits d'auteur, dessins et modèles et secrets commerciaux), savoir-

faire, nouvelles utilisations et procédés, ainsi que tout autre droit, actif ou forme de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les méthodes, procédures et techniques d'analyse, la recherche, les manuels de processus, les informations financières, les compétences informatiques et les logiciels (collectivement appelés « propriété intellectuelle ») relatifs aux Capteurs, sont et demeurent la propriété exclusive de ANEMON SENSORS.

La mise à disposition des Capteurs dans les conditions prévues aux présentes ne saurait être interprétée comme un transfert de droit de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Le CLIENT s'interdit de reproduire tout élément des Capteurs ou de tout autre élément appartenant à ANEMON SENSORS, ainsi que toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

16. Responsabilité

Le CLIENT reconnaît que ANEMON SENSORS a dûment rempli ses obligations de conseil précontractuel et estime avoir conclu le présent Contrat en toute connaissance de cause.

De manière générale, ANEMON SENSORS est soumis à une obligation de moyens dans l'exécution des présentes.

ANEMON SENSORS ne sera pas responsable de dommages-intérêts spéciaux, accessoires, indirects, consécutifs, exemplaires ou punitifs, en vertu d'une quelconque théorie contractuelle, délictuelle, de responsabilité stricte, d'une loi ou de tout autre principe juridique ou équitable, découlant des présentes Conditions Générales ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit, et que ANEMON SENSORS ait été informée ou ait pu anticiper la possibilité de tels dommages.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DE ANEMON SENSORS AU TITRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, SERA LIMITÉE À L'ENSEMBLE DES SOMMES VERSEES PAR LE CLIENT A ANEMON SENSORS AU COURS DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS.

CETTE CLAUSE DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST DÉTERMINANTE

DANS LES RELATIONS ENTRE LES PARTIES DANS LA MESURE OÙ LE SEUIL D'INDEMNISATION CORRESPOND À LA RÉPARTITION DES RISQUES ENTRE LES PARTIES, TELLE QU'ELLE EST PRISE EN COMPTE DANS LE PRIX PROPOSÉ.

En tout état de cause, ANEMON SENSORS ne sera pas responsable de tout dommage causé par une interruption ou une réduction de service imputable à l'opérateur de télécommunications, au fournisseur d'électricité, ou résultant d'un événement lié à l'inexécution ou à la mauvaise exécution de ses obligations par le CLIENT et/ou un tiers.

17. Force majeure

La responsabilité du CLIENT et de ANEMON SENSORS ne peut être engagée lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure.

Au sens des Conditions Générales, on entend par cas de force majeure tout événement irrésistible tant dans sa survenance que dans ses effets, imprévisible lors de la formation du Contrat et échappant au contrôle des Parties conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil. Sont également considérés par les Parties comme cas de force majeure : acte de sabotage, attentat, défaillance d'Internet ou des réseaux de communication ou réseaux électriques, incendie ou autre accident hors du contrôle des Parties.

Dans ce cadre, la Partie empêchée le notifie à l'autre dans les plus brefs délais à compter de sa connaissance de la survenance de l'événement.

Le cas de force majeure suspend les obligations empêchées ainsi que les obligations corrélatives de l'autre Partie. La suspension s'applique tant que dure l'événement, sans que la durée de suspension ne puisse excéder trente (30) jours calendaires consécutifs à compter de la date de survenance. Au terme de cette période, chacune des Parties peut notifier à l'autre Partie sa décision de mettre fin à la relation contractuelle, à compter de la notification.

18. Gestion des données à caractère personnel

ANEMON SENSORS informe le CLIENT qu'il collecte, enregistre et traite certaines données que le CLIENT a fourni dans le cadre de la commande et de l'utilisation des Capteurs. Il s'agit des données suivantes : nom, prénom, adresse email, adresse postale, Données

généérées par les Capteurs telles que mentionnées dans la Fiche Technique.

Le CLIENT fera son affaire de l'information auprès de personnes concernées du traitement de leurs données à caractère personnel.

Ces données sont traitées par ANEMON SENSORS, responsable de traitement, uniquement dans le cadre des finalités suivantes :

- Permettre au Client de passer commande,
- Permettre au Client d'utiliser le Produit et d'avoir accès aux Données générées,

La base légale de ces traitements est l'exécution contractuelle et précontractuelle.

Afin de pouvoir accéder aux finalités susvisées, ANEMON SENSORS informe le CLIENT qu'ANEMON SENSORS peut avoir recours à un ou plusieurs sous-traitant(s), prestataires informatiques et hébergeurs des données. Le CLIENT peut obtenir par mail une liste des sous-traitants à jour, en effectuant une demande à l'adresse email suivante : support@anemon-sensors.com.

Les données sont conservées uniquement durant le temps de l'utilisation des Services et, au plus tard jusqu'à trois (3) ans suivant la fin de la relation avec le CLIENT. En cas de cessation de la relation, elles peuvent faire l'objet d'un archivage intermédiaire pour satisfaire aux obligations légales de ANEMON SENSORS.

Conformément à la réglementation applicable, les personnes concernées disposent de droits sur leurs données : droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression droit à la portabilité, et droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée (profiling). Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en envoyant une requête à l'adresse suivante : support@anemon-sensors.com, ou en envoyant un courrier à l'adresse suivant : 941 Rue Charles Bourseul, 59 500 Douai, FRANCE

Si les personnes concernées considèrent que leurs droits ont été enfreints, ils sont invités à contacter ANEMON SENSORS aux coordonnées ci-dessus. Les personnes concernées sont informées qu'elles peuvent également déposer une plainte auprès de

l'autorité compétente, la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>).

PARTIE 6 - DISPOSITIONS DIVERSES

19. Preuve

De convention expresse, les fichiers, données, messages, registres informatisés, et l'usage des données de connexion, enregistrés dans les systèmes informatiques ANEMON SENSORS, seront admis comme preuve des actes et faits intervenus entre les Parties.

20. Indépendance

Les Parties sont des personnes indépendantes, agissant en leur propre nom et sous leur seule responsabilité et le Contrat ne peut en aucun cas être considéré comme un acte constitutif d'une relation de mandat ou d'une entité juridique quelconque. Chaque Partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie, à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer, sauf dans les limites strictement nécessaires à l'exécution du Contrat.

21. Intuitu personae

ANEMON SENSORS pourra céder, transférer ou apporter à tout tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations résultant des présentes Conditions Générales de vente, sous réserve d'en informer les CLIENTS.

Les CLIENTS s'interdisent de céder, apporter ou autrement transférer – totalement ou partiellement – les droits et obligations résultant des présentes Conditions Générales de vente, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, sans l'autorisation expresse et préalable de ANEMON SENSORS.

22. Non-débauchage

Le CLIENT s'engage à ne pas solliciter de façon directe ou indirecte, tout salarié, collaborateur ou préposé ANEMON SENSORS pendant la durée du Contrat et pendant une durée de 12 mois au-delà du Contrat, sauf accord écrit convenu avec ANEMON SENSORS. En cas de non-respect, le CLIENT serait redevable d'une indemnité égale à deux ans de rémunération brute de la personne concernée. Cette indemnité que le CLIENT versera ANEMON SENSORS est sans préjudice d'éventuels

dommages et intérêt en réparation du dommage subi.

23. Nullité

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations seraient frappées de nullité ou étaient déclarées contraire à l'ordre public ou de nature à créer un déséquilibre significatif, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, les autres stipulations conserveraient toute leur force et leur portée.

Les Parties devraient alors remplacer la stipulation litigieuse par une stipulation correspondant à l'esprit et à l'objet du contrat. Toutefois, l'absence d'accord sur cette nouvelle stipulation ne pourrait remettre en cause les termes de l'alinéa précédent.

24. Loi applicable & juridiction compétente

La loi applicable aux présentes Conditions Générales est la loi française.

En cas de litige lié aux présentes Conditions Générales, les Parties s'engagent à tenter une démarche amiable préalablement à la saisine du tribunal compétent.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution des présentes Conditions Générales, les Parties conviennent de se réunir dans les dix (10) jours ouvrés à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties.

Si au terme d'un nouveau délai de quinze jours, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis aux tribunaux compétents.

En cas d'échec de la tentative de résolution amiable, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Annexe : Conditions Générales d'Utilisation